

Envoyé en préfecture le 18/09/2024

Reçu en préfecture le 18/09/2024

Publié le 19/09/2024



ID : 066-216602136-20240917-DELIB202412-DE

2024/400

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre et le seize septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 9/09/2024	Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Serge CIVIL, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Rudy KLEIN, Michel PLAZA, Patrick LANNES
Nombre de conseillers :	
En exercice : 27	Absents excusés ayant donné procuration : Christine MALET procuration à Laurent LOPEZ, Pascale MICHEL procuration à Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL procuration à Nicolas BARTHE, Sandrine RABASSE procuration à Eric BOSQUE, Franck DE LA LLAVE procuration à Rudy KLEIN, Bernard PAGES procuration à Michel PLAZE, Isabelle OSTERSTOCK procuration à Eric GARAVINI, Fabrice SCHORDING procuration à Patrice PASTOU
Présents : 15	Absents excusés : Florian GUZDEK
Votants : 23	Absents : Jean-Charles FESQUET, Martial MIR, Fabien BATLLE
	Secrétaire de séance : Thierry SEGARRA

EGLISE DE L'ASSOMPTION DE LA VIERGE

Programme de rénovation – Etude diagnostic de restauration et de conservation du portail – Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles -

L'église de l'Assomption de la Vierge est un édifice roman du XIème siècle, dont le porche est classé au titre des monuments historiques depuis le 19 août 1907, le reste est inscrit au titre des monuments historiques depuis le 16 avril 1959.

Aurélie PASTOR-BARNEOUD informe que la municipalité souhaite lancer un programme de rénovation du bâtiment dont une étude relative à la restauration et la conservation du portail de l'église, pour un montant de 23 500 € et qui pourrait être subventionnée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

DEPENSES (€ H.T)		RECETTES	
Etude diagnostic restauration et conservation du portail	23 500 €	DRAC	9 400 €
		Autofinancement	14 100 €
Total	23 500 €	Total	23 500 €

Elle propose au Conseil municipal de valider cette opération, son montant prévisionnel ainsi que son plan de financement et d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour l'étude diagnostic de restauration et de conservation du portail.

Envoyé en préfecture le 18/09/2024

Reçu en préfecture le 18/09/2024

Publié le 19/09/2024

ID : 066-216602136-20240917-DELIB202412-DE



2024/401

NB

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VALIDE l'opération telle que présentée, son montant prévisionnel ainsi que son plan de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'étude diagnostic de restauration et de conservation du portail.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Délibération rendue exécutoire par publication ou
notification à compter du 19/09/2024.....

Fait à Toulouges, le 17 septembre 2024
Le Maire,



Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 19/09/2024